



RÉUNION ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de GRON, sous la présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 1er mars 2022

Date d'affichage : 1er mars 2022

PRÉSENTS : Mesdames BELLEVILLE, CHIRON, DESIAUME, DUCATEAU, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, SURGENT, Messieurs ALLÉGAERT, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, JAUBERT, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, MOINET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ALEXANDRE, M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BONTEMPS, Mme ERNE, M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE.

ABSENTS : Mme HAMIDI.

POUVOIRS : M. BARREAU pouvoir à M. MÉREAU, M. PERRONNET pouvoir à M. TIBAYRENC, Mme SARRON pouvoir à Mme GOGUÉ, M. VAN DE WEGHE pouvoir à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur GLEIZES.

Présentation par Mesdames THOUVENOT, PLUQUIN et Monsieur BERGER la CAF du Cher du dispositif C.T.G. (Convention Territoire Globale)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 24 janvier 2022,
- Avance de subvention école de musique de La Septaine
- Plan de financement SDE 18 : Rénovation éclairage public Rue du Chétif Moulin à Villabon
- Demande de subvention pour le pôle d'Animation Séniors
- Demandes de subventions d'investissement à la CAF du Cher (2),
- Création d'un poste de rédacteur Principal 2ème classe,
- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation,
- Élection d'un délégué titulaire au SIAB3A,
- Remplacement de membres de commissions suite à des démissions
- Nomination de 2 délégués pour le suivi de la convention du RPI Soye-St Just,
- Prise de compétence vidéo protection,
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine,
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 JANVIER 2022

Le compte rendu de la réunion du 24 janvier 2022 est approuvé.

AVANCE DE SUBVENTION ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA SEPTAINE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le schéma départemental de développement des enseignements artistiques 2018-2023
- Vu le contrat culturel de territoire 2018-2021
- Considérant que l'école de musique de La Septaine doit bénéficier d'un financement par la communauté de communes d'un minimum de 10 % par an de son budget prévisionnel
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide

- De verser une avance de 3 000 € sur la subvention 2022 à l'école de musique de La Septaine.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT SDE 18 : RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU CHÉTIF MOULIN A VILLABON

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18,
- Considérant la nécessité de rénover l'éclairage public Rue du Chétif Moulin sur la commune de VILLABON,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré

- Décide de procéder à la rénovation de l'éclairage public rue du Chétif Moulin sur la commune de VILLABON pour un montant de 2 518,63 € H.T.
- Approuve le plan de financement suivant :
 - o Prise en charge par le S.D.E. 18 de 50 % du montant H.T. soit 1 259,32 €
 - o Participation de La Septaine de 50 % du montant H.T. soit 1 259,32 €
- Autorise Madame la Présidente, ou à défaut un Vice-Président, à signer tout document relatif à ces travaux.

Vote à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PÔLE D'ANIMATION SÉNIORS

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'appel à projet lancé dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du département du Cher,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant le projet du pôle Seniors « Au rythme des saisons, au rythme du bonheur » et après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- Approuve le financement de ce projet qui se déroulera sur le territoire de La Septaine, dont le montant prévisionnel est de 9 222 € TTC.
- Sollicite une subvention l'appel à projet lancé dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du département du Cher
 - Subvention demandée au titre de l'appel à projet (Département du Cher, CARSAT, MSA) : 7 377 € TTC soit 80 % du montant.
 - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 1 845 € TTC.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A LA CAF DU CHER

Acquisition de mobiliers pour l'A.L.S.H.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la rénovation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur la commune de Baugy
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant la nécessité de remplacer le mobilier de l'A.L.S.H.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

- Approuve le financement de ce projet dont l'investissement nécessite un montant prévisionnel de 8 477 € H.T.
- Sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale du Cher :
- Caisse d'Allocation Familiales du Cher : 6 782 € H.T. soit 80% du montant
- Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 1 695 € H.T.

Vote à l'unanimité.

Achat du logiciel « Concerto » pour la gestion des A.L.S.H. de La Septaine.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la rénovation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur la commune de Baugy
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente sur la nécessité d'acquérir le logiciel « Concerto » afin de gérer les inscriptions et la facturation des A.L.S.H. de La Septaine

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

- Approuve le financement de ce projet dont l'investissement nécessite un montant prévisionnel de 15 357 € H.T.
- Sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale du Cher :
- Caisse d'Allocation Familiales du Cher : 12 285 € H.T. soit 80% du montant
- Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 3 072 € H.T.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er avril 2022.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le tableau des effectifs
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire décide :

- De créer un poste d'Adjoint d'animation à temps complet à compter du 1er avril 2022.

Vote à l'unanimité.

ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SIAB3A

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi MAPTAA du 27 janvier 2014
- Vu le transfert de compétence à l'échelon des communautés de communes depuis le 1er janvier 2018
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Vu les statuts du SIAB3A
- Vu la délibération n° 2021-06-086 en date du 28 juin 2021 relative à l'élection de délégués au SIAB3A
- Vu la démission de Monsieur CARLIER de son poste de délégué titulaire au sein du SIAB3A
- Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement
- Considérant la candidature de M. Bernard MENNESSON
- M. Bernard MENNESSON est élu au scrutin uninominal secret en qualité de délégué titulaire au sein du SIAB3A

Vote à l'unanimité.

REPLACEMENT DE MEMBRES DE COMMISSIONS SUITE A DES DÉMISSIONS

Commission tourisme, culture, communication, école de musique et bibliothèques.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n° 2020-07-048 portant création de la commission « Tourisme, culture, communication, école de musique et bibliothèques »
- Vu la démission de Madame JACQUET de son mandat de conseillère municipale de la commune de Crosses
- Le conseil communautaire désigne comme nouveau délégué titulaire de la commune de Crosses Monsieur Laurent AURAT
- Le conseil communautaire désigne comme nouveau délégué suppléant de la commune de Crosses Monsieur Jérôme PACHECO

Vote à l'unanimité.

Commission « Affaires scolaires »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n° 2020-07-051 portant création de la commission « Affaires scolaires »
- Vu la démission de Monsieur MAGNIER de son mandat de conseiller municipal de la commune de Soye-en-Septaine

- Le conseil communautaire désigne commun nouveau délégué titulaire de la commune de Soye-en-Septaine M. Jérôme BERTHON.

Vote à l'unanimité.

NOMINATION DE 2 DÉLÉGUÉS POUR LE SUIVI DE LA CONVENTION DU RPI SOYE / ST. JUST

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention régissant le regroupement pédagogique entre les écoles de Soye-en-Septaine et Saint-Just
- Considérant qu'il convient à chaque conseil de désigner 2 délégués afin de suivre l'application de la convention,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente
- Vu les candidatures de :
 - Monsieur Alain BLANCHARD
 - Monsieur Michel TIBAYRENC

Sont désignés comme délégués chargés de suivre l'application de la convention régissant le regroupement pédagogique entre les écoles de Soye-en-Septaine et Saint-Just.

Vote à l'unanimité.

PRISE DE COMPÉTENCE VIDÉO PROTECTION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la communauté de communes de La Septaine
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide d'intégrer dans ses statuts la compétence facultative suivante :

« "L'étude, l'installation et la maintenance de matériel de vidéo-protection sur le territoire des communes de La Septaine, ainsi que sur les axes et points stratégiques du territoire reconnus par l'étude gendarmerie »

Vote à l'unanimité.

ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant la Fondation du Patrimoine, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine et de s'acquitter du montant de la cotisation correspondant à la strate de population de La Septaine soit : 600 €.

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Informations :

Madame la Présidente informe les membres du conseil qu'elle a rencontré Monsieur Relieu suite au courrier qu'il a distribué aux habitants de la rue des Alouettes à Farges-en-Septaine et lui a expliqué que la rue dépendait de la commune et non pas de La Septaine qu'il avait pourtant mise en cause dans ce courrier.


Madame Goudin souhaite savoir ce qui est organisé, et comment, concernant l'aide aux ressortissants ukrainiens.

Messieurs Blanchard et Grosjean répondent que des collectes en partenariat avec l'AMF et la protection civile sont organisées sur les communes d'Avord et Baugy.

Monsieur Carlier annonce qu'un hommage sera rendu aux puits de Guerry avec les Ecoles Militaires de Bourges et les élèves de 3 classes du département le 22 mars 2022.

Monsieur Blanchard rappelle que le concert de l'armée de l'air se déroulera le 12 mars 2022.

La Présidente,
Mme GOGUÉ



M. ALEXANDRE
Absent

Le Secrétaire,
M. GLÉIZES




M. ALLÉGAERT

M. ANDRAULT
Absent

M. BARREAU
Absent pouvoir à
M. MÉREAU

Mme BELLEVILLE



Mme BONTEMPS
Absente

M. BLANCHARD



M. BOUGRAT



M. CARLIER



M. CHAROY



M. CHASSIOT



Mme CHIRON



Mme DESIAUME

Mme DUCATEAU

M. FRÉRARD

Mme GOUDIN

Mme HAMIDI
Absente

M. LOISEAU

M. MÉREAU

M. PERRONNET
Absent pouvoir à
M. TIBAYRENC

Mme SARRON
Absente pouvoir à
Mme GOGUÉ

M. TIBAYRENC

M. VERTALIER.

M. DUBOIS

Mme ERNE
Absente

Mme GAY

M. GROSJEAN

M. JAUBERT

M. LORADOUX

M. MOINET

M. PISKOREK
Absent

Mme SURGENT

M. VAN DE WEGHE
Absent pouvoir à
M. BLANCHARD